SZ/SS

IVRY s/SEINE

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION

RUE BARBES (R.D 150 A)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT qu'une importante intervention va être entreprise rue Barbès par la société AUTAA – ZI rue Denis Papin – 77390 Verneuil l'Etang, agissant pour le compte de Circet – 14 avenue Lion Za la Poulasse – 83210 Solliès-Pont (maintenance sur antennes relais avec l'aide d'une grue mobile),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Barbès le 23 juillet 2023** de **9 heures** à **15 heures :**

- **Rue barrée sur le tronçon** compris entre **le n°33 et l'allée de la chocolaterie :**
  Pour les riverains uniquement,
  - **Mise en impasse depuis la rue Jules Ferry et l'avenue de Verdun de part et d'autre de l'emprise avec vitesse limitée à 30 km/h :** la circulation se fera d'Est en Ouest sur le couloir réservé aux bus et d'Ouest en Est sur la voie de circulation neutralisée à cet effet,
  - **La déviation se fera** par les rues Baudin, Pierre et Marie Curie et l'avenue de Verdun.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

IVRY s/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- Monsieur le Responsable du S^{ce} Entretien et Exploitation – Direction Voirie et Mobilités du Conseil Départemental du Val de Marne,
- D.T.S.P (voies départementales),
- RATP,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine bièvre,
- Société AUTAA – ZI rue Denis Papin – 77390 Verneuil l'Etang.

FAIT EN MAIRIE, LE 10 JUIL. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Sarah Misslin
Adjointe au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

Nathalie Leberthon

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

PUBLIE SUR ivry94.fr
LE 11 JUIL. 2023